

La transparence est gage de démocratie

mardi 19 juillet 2016

Ainsi donc, la censure fait son retour dans les hautes sphères de l'administration ! Le rapport de l'IGAS consacré aux politiques d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la lutte contre le chômage vient de faire l'objet d'une décision inique : le directeur de l'IGAS a décidé qu'il ne doit pas être transmis au gouvernement.

Que lui reproche-t-on ? Probablement de ne pas se couler dans le discours récurrent qui fait des 35h la cause de tous les maux de notre économie ! Au contraire le rapport, à la suite du rapport parlementaire rendu fin 2015, démontre que 350.000 emplois ont été créés entre 1998 et 2002 grâce aux 35h, ce qui justifie une nouvelle réduction du temps de travail pour créer davantage d'emplois. La CGT a initié depuis de nombreux mois une campagne pour une réduction du temps de travail à 32h. Elle se félicite de voir cette proposition portée au-delà du champ militant et confirme que cette perspective est soutenue par les salarié-e-s, comme l'a démontré en maintes occasions la mobilisation contre la loi travail et pour un code du travail du XXIe siècle.

La censure décidée par le directeur de l'IGAS est inadmissible ; elle pose aussi la question de l'évaluation des politiques publiques, de sa forme, de son contenu et de son sens. Doit-elle servir à justifier des choix politiques déjà opérés, ou poser sereinement l'appréciation et la mesure des politiques menées pour fixer de nouvelles perspectives, comme l'a récemment proposé un avis du CESE ? Pour la CGT, la réponse est vite trouvée : une évaluation impartiale et une diffusion fidèle de ses résultats sont indispensables pour restaurer la confiance dans la démocratie.

Plus que jamais la réduction du temps de travail et une modification radicale des politiques publiques est à l'ordre du jour !

Montreuil, le 19 juillet 2016